

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du jeudi 27 août 2026

Délibération N° DE_2026_047

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 18/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept août deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Martine DA SILVA, Yannick TAIX, Elodie FIORELLA

Représentés : Simone AUDOLI-TISON représentée par Régine DE LUCA

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Versement des subventions de la commune de Piégut et du budget commune de Venterol au budget micro-crèche

Le Maire rappelle que la micro-crèche va fermer le 31/08/2026, la section de fonctionnement du budget étant déficitaire (- 8 218,52 €), il est nécessaire de l'équilibrer. Les communes de Venterol et Piégut se sont engagées par convention à verser des subventions au budget micro-crèche ; pour la période de 01/01/2026 au 31/08/2026 chaque commune doit verser la somme de 4 109,26 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention d'un montant de 4 109,26 € du budget commune au budget micro-crèche
- DECIDE de demander à la commune de Piégut une subvention d'un montant de 4 109,26 € pour le fonctionnement de la micro-crèche du 01/01/2026 au 31/08/2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance



Nathalie UBAUD
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 28/08/2026
Date de réception de l'AR: 28/08/2026
004-210402343-DE_2026_047-DE
A G E D I

DE_2026_047